

Province de Luxembourg

VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le mercredi 31 octobre 2018 à 20 heures, à la Maison communale

Objet :

~

**CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 04 octobre 2018
2. Assemblée Générale SOFILUX le 28 novembre 2018 – Approbation des points portés à l'ordre du jour et des propositions y afférentes
3. Assemblée Générale ORES Assets le 22 novembre 2018 – Approbation des points portés à l'ordre du jour et des propositions y afférentes
4. Fabrique d'Eglise de Sainte-Cécile – Budget 2019 - Approbation
5. Fabrique d'Eglise de Chassepierre – Budget 2019 - Approbation
6. Fabrique d'Eglise de Florenville - Modification budgétaire n°1 exercice 2018 – Approbation
7. Octroi Subside Comité des Epérides
8. Octroi Subvention pour la Restauration d'un édifice privé classé
9. Projet Interreg VA FWVL Ardenne Cyclo – Approbation de la Convention - Délégation maîtrise d'ouvrage et du tracé
10. Peste porcine – Action en Justice et désignation d'un avocat
11. Action en justice - Décisions
12. Adhésion au service « Accueil Assistance » de l'ASBL « Promemploi » - Décision de principe
13. Modification budgétaire ordinaire et extraordinaire – Budget 2018 – Approbation

A HUIS CLOS
ENSEIGNEMENT COMMUNAL

14. Ratification – Diverses désignations

Par le Collège,

La Directrice Générale,

La Bourgmeste,

R.Struelens

S.Théodore